

Justice. Assassinat de Pascal Filoé : le procès s'ouvre lundi à Rodez

Lundi après-midi s'ouvre le procès d'Alexandre Dainotti devant la cour d'assises de l'Aveyron. Âgé de 41 ans, cet ancien marginal encourt la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat de Pascal Filoé, tué de neuf coups de couteau dans les rues de Rodez le 27 septembre 2018. Le verdict est attendu vendredi. Et si le mobile du crime ne fait que peu de doutes, Alexandre Dainotti ayant tenu pour responsable sa victime de la saisie de son chien qu'il n'avait le droit de posséder en raison de son casier judiciaire, plusieurs questions demeurent avant l'ouverture des débats.

Tour d'horizon.

QUEL VISAGE ARBORERA L'ACCUSÉ ?

C'est la grande interrogation de ce procès : dans quel état d'esprit se présentera Alexandre Dainotti, l'assassin présumé de Pascal Filoé, devant la cour d'assises de l'Aveyron et ses jurés ? On devrait avoir une réponse dès lundi après-midi, à l'ouverture des débats. En attendant, nombreux craignent de voir un accusé hors de contrôle, comme il le fut il y a encore quelques semaines devant la cour d'appel de Montpellier, lors d'une demande de remise en liberté, où il avait copieusement insulté les magistrats. « *J'ai hâte d'être au procès, on va bien rigoler !* », avait-il notamment lancé...



Olivier Naboulet, procureur de la République auprès du tribunal de Rodez, assurera le rôle d'avocat général lors des débats.

Débordera-t-il une nouvelle fois la semaine prochaine face au président Philippe Piquet jusqu'à être expulsé des débats comme la procédure le permet ? Fera-t-il valoir son droit au silence ou assumera-t-il une nouvelle fois son geste comme lors de ses premières auditions ? Les questions sont d'autant plus nombreuses qu'il y a encore quelques jours, Alexandre Dainotti n'avait toujours pas de conseil, obligatoire devant une cour d'assises, obligeant le barreau de l'Aveyron à lui attribuer une avocate commise d'office en la personne de la Millavoise, M^e Emma Buttet. Mais ces dernières heures, Alexandre Dainotti aurait indiqué au parquet qu'il se rattrapait par défaut par M^e Mailys Larmet, du barreau d'Aix-en-Provence... Cette dernière n'a jusqu'ici pas confirmé. Réponse lundi, dans un box d'accusé qui sera plus que jamais scruté.

PASCAL FILOÉ, VICTIME D'UN « PARANOÏAQUE » ?

« Mélangeant tout, Dainotti a probablement tenu Pascal Filoé pour responsable de ses ennuis ». Ces mots sont du maire de Rodez, Christian Teyssèdre, au lendemain du drame. Avait-il vu juste ? Certainement. Car pourquoi Alexandre Dainotti a-t-il toujours tenu pour responsable Pascal Filoé de la saisie de son chien qu'il ne pouvait détenir en raison de son casier judiciaire déjà chargé ? « Parce qu'il



Directeur adjoint des services à la mairie de Rodez, Pascal Filoé a été assassiné de neuf coups de couteau, rue Camille-Douls, le 27 septembre 2018. Il avait 45 ans.

a été trop gentil », indiquait encore l'édile ruthénois, rappelant que plusieurs courriers de rappel à l'ordre avaient été envoyés au marginal pour lui indiquer qu'il ne pouvait plus se promener en ville avec son animal, de catégorie 1, sans muselière. Tous étaient signés du nom de Pascal Filoé, en sa qualité de directeur adjoint des services en charge de la police municipale. « Il a été à sa rencontre, espérant que le contact direct et le dialogue auraient plus d'effet. Mais ces rencontres n'ont produit que de la haine », racontait encore le maire, rappelant également que la saisie du chien n'était nullement l'œuvre de la municipalité et de Pascal Filoé, les deux n'ayant pas ces prérogatives. C'est lors d'un contrôle de la police nationale qu'Alexandre Dainotti avait vu son chien être saisi durant l'été.

Depuis, plusieurs expertises psychiatriques ont fait état d'un caractère « paranoïaque » de l'accusé. Une paranoïa dont a certainement été victime Pascal Filoé.

UN DRAME QUI AURAIT PU ÊTRE ÉVITÉ ?

C'est une question qui revient inlassablement dans de nombreux cours d'assises... Mais cette fois, peut-être un peu plus que d'habitude. Car si la qualification d'assassinat n'a pas fait l'ombre d'un doute lors de cette instruction, c'est qu'Alexandre Dainotti s'était déjà montré menaçant à plusieurs reprises envers sa victime. Jusqu'à lui promettre la mort même, quelques jours avant le drame. Il avait également interpellé le maire Christian Teyssèdre en pleine rue. Ce dernier s'en était alors ouvert aux services de police. Alexandre Dainotti était même visé par une plainte de la Ville, déposée cinq mois avant le drame après qu'il ait dégradé, de co-

lère, les portes d'entrée de l'hôtel de Ville.

« Depuis qu'on lui avait pris son chien, il n'en dormait plus, il était plus agressif », confiait une habitante du centre-ville qui connaissait le marginal, au lendemain du drame. D'autres témoins avaient rapporté qu'Alexandre Dainotti évoquait de vive voix son projet meurtrier la semaine précédant la matinée du meurtre, où il a attendu la sortie de sa victime des locaux de la mairie, assis à une terrasse de café...

QUEL IMPACT ÉMOTIONNEL ET POLITIQUE ?

Sans les restrictions sanitaires – seules 29 personnes seront autorisées à assister au procès –, le procès d'Alexandre Dainotti aurait à coup sûr attiré la foule. Car toute une ville, celle de Rodez, dont on vante le bon vivre et la criminalité inexistante depuis des décennies, fut glacée le 27 septembre 2018 par l'assassinat en pleine rue, à la vue des passants, de Pascal Filoé, l'un de ses agents connu et apprécié de tous. Ce jour-là,

MATHIEU ROUALDÉS

LA PERPÉTUITÉ, UNE PREMIÈRE EN AVEYRON ?

Alexandre Dainotti écopera-t-il de la peine maximale encourue, à savoir la réclusion criminelle à perpétuité ? De mémoire d'historiens et de chroniqueurs judiciaires, la cour d'assises de l'Aveyron n'a jamais prononcé une telle peine dans sa version moderne. Et il faudrait remonter jusqu'à juin 1956 et la fameuse affaire Boudou pour trouver trace d'une telle condamnation. « Le tueur au bigos » du Nord-Aveyron, reconnu coupable des meurtres de ses trois voisins, fut condamné à la peine de mort dans un palais de justice ruthénois pris d'assaut par les badauds. Il fut gracié par la suite. La dernière réquisition d'une peine à perpétuité, elle, remonte à 2016 : c'était à l'encontre d'un sexagénaire accusé d'avoir tué de plusieurs coups de couteau une prostituée chinoise dans le Villefranchois. Il avait finalement été acquitté.

HYPÉR FRAIS DES PROFESSIONNELS DU FRAIS 12
QUALITÉ SERVICE

FOIRE AU PORC
JUSQU'AU 23 JANVIER

• LONGE ENTIERE avec filet mignon, le kg	3€75
• RÔTI ÉCHINE ET FILET, le kg	5€95
• SAUTÉ SANS OS, le kg	4€50
• SAUCISSE FRAÎCHE, le kg, fabrication maison	4€95
• ROUELLE, le kg	5€75
• CÔTE ÉCHINE ET FILET, le kg	4€50
• JAMBON FRAIS, le kg, pour fabrication	3€95
• POITRINE AVEC OS, le kg	5€40
• ÉPAULE AVEC OS, le kg, désosse gratuite	3€00
• JARRET AVEC OS, le kg, désosse gratuite	2€50
• GORGE, le kg	2€55
• FOIE, le kg	1€60
• SAUCISSE À SÉCHER, le kg, fabrication maison	7€50
• SAUCISSON À SÉCHER, le kg, fabrication maison	8€90
• CHAIR À PÂTÉ, le kg, fabrication maison	2€95
• PÂTÉ « Grand-mère », le kg, fabrication maison	9€95

Rond-point du Bowling ONET-LE-CHATEAU
Boucherie : 05 65 87 00 25
Site internet: hyperfrais12-boucherie.fr
Retrouvez nous sur Facebook Hyper frais 12

MARTY MÊTEMENTS
L'hiver est là !

-30% sur le rayon anoracks et pantalons toiles

Du vendredi 8 janvier au mercredi 20 janvier 2021

Bénéficiez de 10% supplémentaires sur les autres articles du magasin sur présentation de ce coupon

Rue du Bal - Rodez - 05 65 68 17 55

Trois avocats ruthénois pour la partie civile

Si le conseil d'Alexandre Dainotti n'est toujours pas définitivement connu (*lire plus haut*), les bancs de la partie civile, eux, seront occupés par trois avocats ruthénois : l'expérimenté M^e Élian Gaudy ainsi que M^e Elsa Cazor défendront les intérêts de la famille de Pascal Filoé. M^e Maxime Bessières représentera, lui, la Ville de Rodez.



M^e Élian Gaudy.



M^e Elsa Cazor.



M^e Maxime Bessières

Un viol à Rodez et un à Marcillac au programme de la deuxième semaine

Deux affaires sont au programme de la deuxième semaine de cette session d'assises, du 18 au 22 janvier. La première concerne un viol commis à Rodez, rue de la Penderie dans la nuit du 5 au 6 mai 2017. L'accusé, né à Djibouti en 1985, devra également répondre de violences avec usage ou menace d'une arme lors de cette nuit. La victime était âgée de 21 ans au moment des faits. Elle sera défendue par M^e Cédric Galandrin. L'accusé, incarcéré à Mende depuis les faits, sera, lui, conseillé par M^e Patrick Theron-Lapeyre. Il nie les faits jusque-là. Jeudi et vendredi, les jugés aveyronnais se consacreront à une autre affaire de viol, cette fois commise sur une personne étant ou ayant été conjoint à Marcillac-Vallon dans la nuit du 9 au 10 octobre 2018. L'accusé sera défendu par M^e Bruce Flavier, la victime par M^e Élisabeth Rudelle-Vimini. Le rôle d'avocat général reviendra à Bernard Salvador tout au long de la semaine.